

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

23/02/2023

26 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mme HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, M. PICHE Barthélémy à M. LESAGE Claude, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian, M. LOMBARD Daniel à M. CEVOZ-MAMI Christian, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

03 Absents : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine, Mme Caroline MADELON.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LA SAGE :

- AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BP 2023

Considérant les résultats du compte administratif 2022 ci-dessous,

ZAE LA SAGE	CA 2022
Recettes de fonctionnement	555 317.22
<i>Reprise excédent 2021</i>	
Dépenses de fonctionnement	530 547.44
<i>Reprise déficit 2021</i>	173 581.26
Résultat de fonctionnement 2022	24 769.78
Recettes d'investissement	519 379.45
<i>Reprise excédent 2021</i>	115 210.26
Dépenses d'investissement	448 353.06
<i>Reprise déficit 2021</i>	
Résultat d'investissement 2022	71 026.39
RESULTAT DE CLOTURE 2022	95 796.17

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un **excédent** dans la section de fonctionnement et un **excédent** dans la section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2023 :

- 24 769.78 € au compte 002 – Recettes de fonctionnement,
- 71 026.39 € au compte 001 – Recettes d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe ZAE la Sage,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2022 du budget primitif 2023 comme suit :

- 24 769.78 € au compte 002 – Recettes de fonctionnement,
- 71 026.39 € au compte 001 – Recettes d'investissement.

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 09/03/2023,
**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

